

LIVRE DES REGLEMENTS
REGLEMENT NUMERO AO-XXX

AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1. Le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) est modifié de la façon suivante :
 - Par le remplacement de l'alinéa a) des articles 8.28, 8.28.1, 8.28.6, 8.28.7, 8.28.8, 8.28.9, 8.28.10, 8.29.1, 8.29.2, 8.29.3 et 8.29.4 par le suivant :
 - « a) une copie du certificat d'immatriculation du véhicule dont le requérant fait usage; »
 - Par la suppression, à l'alinéa a) de l'article 8.28.2 des mots « ou, le cas échéant, tout autre document établissant qu'il est le principal utilisateur du véhicule tel le contrat de location du véhicule » ;
 - Par la suppression, à l'alinéa b) de l'article 8.28.5 des mots « ou, le cas échéant, tout autre document établissant qu'il est le principal utilisateur du véhicule tel le contrat de location du véhicule ou, s'il s'agit d'un véhicule de l'employeur, une attestation de ce dernier » et par la suppression de l'alinéa d);
 - Par la suppression, à l'alinéa a) de l'article 8.29 des mots « ou, le cas échéant, tout autre document établissant qu'il est le principal utilisateur du véhicule tel le contrat de location du véhicule ou, s'il s'agit d'un véhicule de l'employeur, une attestation de ce dernier à cet effet ».
- 2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
- 3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT	D'OUTREMONT	LORS DE	SA SÉANCE
ORDINAIRE TENLIE LE XX MARS 2024			

Laurent Desbois Me Julie DESJARDINS

Maire de l'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 06 février 2024 Adoption du premier projet de règlement : 06 février 2024 Adoption du règlement : 12 mars 2024

Dossier 1245069003

DOCUMENT ANNEXE A LA RESOLUTION CA24 16XXX DU 12 MARS 2024